



CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

Formulaire de demande

SAUJ des Hauts de Seine (92)

Le certificat de nationalité française est le seul mode de preuve légale de la nationalité française (article 30 du code civil), hormis les décisions de justice. En effet, la carte nationale d'identité, le passeport, l'accomplissement du service national, la qualité de fonctionnaire (etc..) ne constituent sur le plan légal qu'une présomption de nationalité, mais qui ne l'établit pas de manière absolue.

Le certificat de nationalité française ne vous sera pas remis immédiatement car le traitement de votre dossier suppose l'accomplissement de certaines vérifications entraînant parfois un allongement du délai moyen d'obtention du certificat de nationalité française. Des pièces complémentaires pourront vous être réclamées.

Le certificat de nationalité française qui vous sera remis en mains propres (sans procuration possible) est valable sans limitation de durée tant que votre situation au regard de la nationalité (faculté de répudiation, de déclinaison de la nationalité française, etc.) reste inchangée.

ADRESSES UTILES :

L'acte de naissance est à demander auprès de la mairie du lieu de naissance. L'acte de mariage lorsqu'il a été célébré en France s'obtient directement auprès de la mairie qui a célébré le mariage.

Si vous êtes né à l'étranger ou si votre mariage a été célébré à l'étranger, vous devez adresser votre demande au Service central de l'état civil 44941 NANTES CEDEX 9 ou sur Internet : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>

ATTENTION*

Les actes d'état civil étrangers doivent être **produits en original et en copie intégrale** et les documents en langue étrangère doivent être **traduits en français par un traducteur inscrit sur la liste des experts judiciaires** dressée par chaque cour d'appel française.

Les actes d'état civil étrangers doivent être apostillés ou légalisés dans les conditions prévues par les conventions internationales et les textes en vigueur (notamment le décret n°2020-1370) et être accompagnés le cas échéant du jugement supplétif et du certificat de non appel (si l'acte a été établi suite à un jugement supplétif). Pour plus de précisions, veuillez-vous rapprocher du consulat du pays concerné.

COMPETENCE DU TRIBUNAL

→ *Si vous êtes né en France et domicilié à l'étranger : votre demande s'effectuera auprès du tribunal de proximité de votre lieu de naissance*

→ *Si vous êtes né en France et domicilié en France : votre demande s'effectuera auprès du tribunal de proximité de votre lieu de résidence*

→ *Si vous êtes né(e) à l'étranger et que votre domicile est fixé à l'étranger, vous devez adresser votre demande de certificat de nationalité française au Pôle de la nationalité française Parvis du Tribunal de Paris 75 859 Paris Cedex 17*

IDENTITÉ DE L'INTÉRESSÉ (pour lequel le CNF est demandé)

Madame Monsieur

Votre nom d'usage : _____

Votre nom de naissance : _____

Vos prénoms _____

Vos date et lieu de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_|_| à _____

Votre nationalité : _____

Votre adresse : _____

Code postal |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Adresse courriel _____ @ _____

Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Si vous souhaitez donner votre consentement pour la communication électronique via le portail justice.fr (article 748-8 CPC), il convient de joindre à votre demande le cerfa 15414

(<https://www.justice.fr/formulaire/consentement-transmission-voie-electronique-formulaire-1541405>).

Si vous faites la demande pour votre enfant mineur

Nom et prénoms du représentant légal : _____

Date et lieu de naissance du représentant légal : _____

Adresse du représentant légal : _____

Code postal |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Adresse courriel _____ @ _____

Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Si vous souhaitez donner votre consentement pour la communication électronique via le portail justice.fr (article 748-8 CPC), il convient de joindre à votre demande le cerfa 15414

(<https://www.justice.fr/formulaire/consentement-transmission-voie-electronique-formulaire-1541405>).

MOTIF DE LA DEMANDE : _____

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire **sont** exacts.

Fait à: _____ Le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature de l'intéressé (ou du représentant légal si l'intéressé est mineur)

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.